

## **1. Généralités et champs d'application**

Les présentes conditions règlent toutes les relations commerciales entre MIMOTEC SA et son CLIENT.

Des dispositions différentes ou particulières peuvent déroger aux présentes CGV. Ces dispositions figurent expressément dans les offres ou confirmations de commandes de MIMOTEC SA.

Un accord particulier séparé prime sur les CGV pour autant qu'il ait été signé valablement par toutes les parties. Toutes autres dispositions sont inapplicables, notamment celles que le CLIENT imposerait unilatéralement.

## **2. Offre**

Toute offre de MIMOTEC SA comporte une durée de validité limitée de 3 mois.

## **3. Prix**

Les prix indiqués par MIMOTEC SA sont exprimés hors taxes, départ usine, sans emballages et sans le transport.

Les prix sont calculés sur la base des documents remis par le CLIENT (s'il s'agit d'un projet particulier) et pour une mise en œuvre selon les standards de fabrication MIMOTEC SA. Des exigences ou des conditionnements différents peuvent faire l'objet d'un supplément de prix.

Des modifications de prix peuvent survenir, notamment en cas de variation importante du prix des opérations de sous-traitance, des prix de la matière première ou suite à une erreur évidente commise lors de l'offre.

## **4. Confirmation de commande**

MIMOTEC SA ne reconnaît que les commandes formulées par écrit avec raison sociale et signature du client, lesquelles sont confirmées au CLIENT par écrit. La facture sera toujours adressée au donneur d'ordre. Si la commande du CLIENT diverge de l'offre, MIMOTEC SA confirmera la commande en tenant compte des nouvelles données du CLIENT. Au besoin, les prix et conditions seront appliqués en conséquence.

Sans nouvelles écrites du CLIENT dans les cinq jours suivant la confirmation de commande, MIMOTEC SA considère que celle-ci est acceptée par le CLIENT et que les actions visant à réaliser la commande peuvent être engagées sans autre.

Pour les commandes dont la livraison s'échelonne sur plus de six mois, MIMOTEC SA peut adapter ses prix moyennant un préavis de soixante jours.

## **5. Livraison**

Sans indication du CLIENT, le mode d'envoi est choisi par MIMOTEC SA.

La livraison est considérée comme faite dès que la marchandise est mise à disposition du CLIENT ou de son mandataire, dans les locaux de MIMOTEC SA à Sion. MIMOTEC SA peut également effectuer des envois par la poste, par commissionnaire, ou confier la marchandise à un tiers en vue du transport jusqu'au domicile du CLIENT, ou à une autre adresse stipulée par celui-ci. L'assurance-transport de MIMOTEC SA couvre l'acheminement de la marchandise depuis ses locaux jusqu'à l'adresse indiquée. Dès que le destinataire est entré en possession de la marchandise, celle-ci est couverte par ses propres assurances.

## **6. Délais de livraison**

MIMOTEC SA met tout en œuvre afin de tenir les délais annoncés au CLIENT dans la confirmation de commande. Cependant, ils peuvent être sujets à modifications en cas de force majeure (par exemple : réception tardive des plans dxf destinés à la production, problème technique dans le processus de fabrication, embargo, grève, incendie, épidémie, guerre, catastrophe naturelle etc.)

Les délais de livraison peuvent être reportés si le CLIENT ne respecte pas les conditions de paiements (voir chiffre 8).

## **7. Résiliation**

MIMOTEC SA peut résilier sans délai tous ses engagements si le CLIENT ne présente plus de garanties suffisantes pour la couverture des affaires en cours. Dans ce cas, MIMOTEC SA peut prétendre aussi à des indemnités pour dommages et intérêts, ainsi qu'au paiement des travaux en cours et des approvisionnements.

En cas de faute grave de MIMOTEC SA, le CLIENT peut résilier ses engagements s'il apporte la preuve de cette faute. Un retard de livraison n'est pas considéré comme étant une faute grave.

Si le CLIENT résilie la commande, les frais sont calculés au cas par cas selon l'avancement du projet.



## **8. Conditions de paiement**

Le délai de paiement est fixé à 30 jours suivant la date d'établissement de la facture, sans aucune déduction. Passé ce délai, la facture est réputée échue et ce sans interpellation au CLIENT. Toutefois, MIMOTEC SA peut exiger un paiement partiel ou total dans un délai plus court, ou avant l'exécution de la prestation, notamment lorsque celle-ci est retardée ou reportée sans faute de MIMOTEC SA.

Un paiement d'avance sera notamment exigé par MIMOTEC SA pour toute première commande d'un nouveau CLIENT, pour toute commande d'un CLIENT étranger avec lequel aucun accord particulier n'a été convenu, pour toute commande d'un CLIENT n'ayant, lors d'affaires précédentes, pas respecté le délai de paiement.

En cas de retard de paiement de la part du CLIENT, MIMOTEC SA peut percevoir un intérêt moratoire de huit pour-cent l'an.

Toute retenue de paiement de la part du CLIENT en vertu de quelconques prétentions est exclue.

MIMOTEC SA ne prend pas en charge d'autres frais que ceux mentionnés dans la confirmation de commande. Les frais occasionnés par l'exécution du paiement sont à la charge du CLIENT, y compris en cas de paiement en monnaie étrangère. Le CLIENT utilisera un moyen de paiement garantissant à MIMOTEC SA le versement intégral de la somme payée.

La marchandise reste la propriété de MIMOTEC SA jusqu'au paiement complet par le CLIENT.

## **9. Responsabilité en cas de défauts**

Les réclamations pour marchandise non conforme doivent être adressées à MIMOTEC SA dans un délai de 30 jours suivant la réception de la marchandise par le CLIENT. Passé ce délai la marchandise est considérée comme acceptée et ne peut pas faire l'objet d'un remboursement.

Si le CLIENT assemble ou apporte des modifications au produit, la responsabilité de MIMOTEC SA pour des défauts constatés après lesdits travaux est caduque.

MIMOTEC SA n'est en aucun cas responsable des dommages consécutifs à la manipulation, au stockage et à l'utilisation de ses produits.

Les commandes sont exécutées sur la base de plans papiers ou dxf. Si ces deux éléments sont fournis à MIMOTEC SA, le dxf est contractuel et fait foi pour la commande. Le Client fournit pour chaque composant à produire un nom et un n° de plan.

## **10. Outillages (photomasques)**

Les outillages sont la copropriété du CLIENT et de Mimotec SA. Ils sont utilisés exclusivement pour le CLIENT. Le CLIENT paie une participation aux frais d'outillage. Les outillages sont conservés exclusivement chez MIMOTEC SA qui en assure également le bon entretien. Aucun outillage ne sera détruit sans l'accord du CLIENT.

## **11. Propriété intellectuelle**

Le CLIENT est propriétaire de l'ensemble des plans papiers ou informatiques et en assume la propriété intellectuelle. MIMOTEC SA n'effectue pas de vérification à savoir si le CLIENT a les droits intellectuels sur les plans fournis.

## **12. Droit complémentaire**

Le Code Suisse des Obligations est applicable aux dispositions non prévues dans les présentes CGV.

## **13. Droit applicable et for juridique**

Le droit suisse est applicable. En cas de litige, le lieu d'exécution ainsi que le for juridique et de poursuite sont à Sion.

**Sion, avril 2009**

